Logiciel VIESION
Service SMS
Bon de commande

Au titre du présent *Bon de Commande*, le *Client* ....., représenté par M./Mme ....., commande au *Fournisseur* GROUPE Up le lot de SMS suivant :

Choix du nombre de SMS commandés :

CHOIX	CODE	VOLUME	PRIX HT
❑	SMS500	Crédit de 500 SMS pour votre application VIESION	**50 €**
❑	SMS5000	Crédit de 5.000 SMS pour votre application VIESION	**480 €**
❑	SMS10000	Crédit de 10.000 SMS pour votre application VIESION	**900 €**

Abonné au logiciel VIESION *désigné Gestionnaire en charge de l'administration de la fonction SMS :*

NOM		**PRENOM**	
STRUCTURE		**FONCTION**	
TELEPHONE		**MAIL**	

Bon de commande à renvoyer par mail à *:* commercial.droe@up.coop

DATE	SIGNATURE	CACHET

Conditions générales de vente

La signature du présent *Bon de Commande* emporte le consentement exprès et sans réserve aux conditions ci-dessous, qui constituent des conditions particulières, additionnelles et complémentaires du contrat PRIVILEGES entre le *Client* et le *Fournisseur*.

Objet
Le service SMS constitue une fonction complémentaire facultative du logiciel VIESION, permettant aux abonnés du *Client* d'adresser le nombre de SMS prévu ci-dessus aux correspondants de leurs choix, et notamment à ceux dont les données sont traitées par le *Client* au moyen du logiciel VIESION.

Règles particulières de fonctionnement
Les SMS sont crédités à la réception par le *Fournisseur* du présent *Bon de commande* signé par le *Client*. Le *Client* déclare sur le présent *Bon de Commande* un abonné au logiciel VIESION (désigné le « *Gestionnaire* ») chargé de l'administration du service SMS auquel le *Fournisseur* attribue des paramètres dédiés à la gestion des SMS au sein du logiciel VIESION. A défaut de désignation d'un *Gestionnaire*, le *Fournisseur* affectera la fonction *Gestionnaire* à l'un des abonnés du *Client.* L'encours et le détail de la consommation de SMS est accessible à tout moment par le *Gestionnaire* depuis son profil d'abonné au logiciel VIESION. Le *Gestionnaire* pourra attribuer à tout ou partie des abonnés du *Client* l'autorisation d'émettre des SMS à partir du logiciel VIESION.

Facturation
Le *Fournisseur* facturera le *Client* dès réception du présent *Bon de commande*. Les SMS ne sont pas remboursés en cas d'absence d'utilisation

Responsabilités
La seule obligation du *Fournisseur* au titre du service SMS est de mettre à la disposition du *Client* le nombre de SMS souscrit par le au présent *Bon de commande*, à l'exclusion de toute autre obligation. Le *Client* est exclusivement responsable de l'utilisation qu'il fait du service SMS. Le *Fournisseur* ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement des SMS, notamment du défaut d'acheminement ou du délai d'acheminement de ceux-ci, qui dépendent exclusivement des opérateurs de télécommunications concernés.

Durée
Le service SMS souscrit est disponible pendant toute la durée du contrat PRIVILEGES conclu par le *Client*.